



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**Arrêté nommant la présidente de jury de l'examen conduisant à l'obtention
du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur
des écoles maître formateur
(CAFIPEMF)**

**Académie de Créteil
(Session 2025)**

La Rectrice de l'académie de Créteil ;

Vu le décret n°85-88 du 22 janvier 1985 modifié relatif aux conditions de nomination aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

Vu l'arrêté du 4 mai 2021 fixant l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

Vu la circulaire du 19 mai 2021 relative au certificat d'aptitude aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Est nommée, pour la session 2025, présidente de jury du certificat aux fonctions d'instituteur ou de professeur des écoles maître formateur (CAFIPEMF) de l'académie de Créteil, Madame Anne-Marie BAZZO, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale du Val-de-Marne.

ARTICLE 2 : Le Directeur du Service Interacadémique des Examens et Concours est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 26 avril 2024

La Rectrice de l'académie de Créteil

Julie BENETTI